

DÉPARTEMENT DES HAUTES-ALPES
ARRONDISSEMENT DE BRIANÇON
CANTON DE BRIANÇON I

MAIRIE DE LA GRAVE - LA MEIJE

Délibération du Conseil Municipal
N°2019-030
SECOURS SUR PISTES DE SKI
ZONAGE

Séance du : 25 juin 2019

Date de convocation : 18 juin 2019

L'an deux mil dix-neuf et le vingt-cinq juin, à vingt heures, le conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Jean-Pierre SEVREZ.

Nombre de conseillers en exercice : 11

Présents ou représentés : 9

Nombre de votes : 9

Présents : Jean-Pierre SEVREZ, Sylvie MATHON, Jean-Pierre PIC, Philippe SIONNET, Roland JACOB, Jean-Louis FAURE, Régis JOUFFREY, Bruno GARDENT, Alain FAUST

Secrétaire de séance : Sylvie MATHON

Le Conseil Municipal fixe chaque année les tarifs des prestations de secours sur les pistes de ski alpin. Les tarifs sont basés sur des zones d'intervention qui doivent être précisées par délibération du conseil municipal.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- précise que les zones d'intervention du service des pistes sont les suivantes :
 - Zones rapprochées : pistes La Grenouillère, Les Balmettes et Les Rivets desservies par le télésiège des Balmettes, le télésiège des Narcisses et le télécabine des Poussins
 - Zones éloignées : pistes Les Plagnes, Martignare, Le Plateau d'Emparis, Les Ronfines et le Gâ desservies par le télésiège d'Emparis, le télésiège des Plagnes, le télésiège du Signal et toutes les zones en aval du parking
- Autorise le Maire ou un adjoint à appliquer les tarifs correspondant à ces zones lors des secours sur pistes

Délibération adoptée à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Jean-Pierre SevrezDate dépôt Préfecture : le 3 juillet 2019
Date affichage : le 3 juillet 2019